N° 12 — 20e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Dimanche 12 Janvier 1908

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place du Trichon. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53 (Téléphone (1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille
(Téléphone 97)

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs

PRIX DES ANNONCES :

ANNONCES. . . .	0 fr. 25	la ligne
RECLAMES. . . .	0 fr. 50	—
FAITS DIVERS. . .	0 fr. 75	—
LOCALES	1 fr. »	—

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 80, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

Pour paraître prochainement en feuilleton :

LUCIENNE

Par Judith Gauthier

Lire plus loin :

— L'anarchie s'accroît au Maroc.

— A Hazebrouck, on apprend que l'évadé de la prison, expulsé d'Allemagne, est arrêté de nouveau dans le grand-duché de Luxembourg.

[illegible]

— A Arras, un cafetier meurt étouffé par un morceau de pomme de terre.

A Villers-au-Bois, des cambrioleurs pénètrent dans le château de Mr Dubron.

L'ACTION PARLEMENTAIRE

Les membres du Bureau du Comité exécutif du Parti radical et radical-socialiste ont fait jeudi une démarche auprès de MM. Clémenceau, Briand et Cruppi, et se sont entretenus avec eux du programme de travail qui devra être soumis aux Chambres à la rentrée du 14 janvier.

Le président du Conseil et les délégués du Comité exécutif ont été d'accord pour reconnaître que la session parlementaire qui va de nouveau s'ouvrir devrait être consacrée à la discussion des réformes suivantes : le rachat de l'Ouest et les retraites ouvrières au Sénat ; l'impôt sur le revenu et les conseils de guerre à la Chambre.

Ces quatre importants projets sont depuis longtemps à l'ordre du jour du Parlement. Les deux premiers ont été déjà votés par la Chambre. Et si les projets de lois élaborés par cette première assemblée peuvent comporter des modifications, surtout en ce qui concerne les retraites ouvrières, du moins contiennent-ils des bases sérieuses de travail et de discussion, d'où doivent sortir enfin les réformes attendues par la démocratie.

Il n'est plus un Parti ni une personnalité politique qui ne se déclarent partisans de la création des retraites ouvrières.

Mais, si les réactionnaires n'ont point su combattre ouvertement le principe, du moins s'appliquent-ils à en entraver la réalisation par des atermoiements indéfinis et par des manœuvres indirectes. Notamment, ils se déclarent hostiles à l'obligation, et préconisent un système de « liberté » comme celui qui est pratiqué en Belgique.

Ils ont trouvé malheureusement un appui chez certains socialistes et chez un trop grand nombre de syndicats ouvriers qui repoussent tout prélèvement sur le salaire des travailleurs.

Or, le système belge ne donne que des résultats très insuffisants et son application en France ne répondrait en aucune façon aux espérances des masses laborieuses. Les mutualistes eux-mêmes l'ont bien compris qui, dans leur dernier congrès, à l'appel de MM. Léopold Mabilleau et Millerand, se sont ralliés au principe de l'obligation.

Obligation et participation de l'employeur, de l'employé et de l'Etat : voilà les bases essentielles sur lesquelles doivent être établies les retraites ouvrières, si l'on veut aboutir promptement à une œuvre vraiment démocratique et dont les travailleurs puissent apprécier les bienfaits.

***

Le projet de réforme des conseils de guerre a été mûrement examiné et discuté par la commission de la Chambre qui en avait été saisie. Le rapport est prêt : il a été rédigé par M. Labori, le célèbre avocat de l'affaire Dreyfus.

Tel qu'il est maintenant présenté, avec les corrections que l'expérience a démontrées nécessaires, avec les garanties destinées à maintenir la discipline dans l'armée, le projet paraît devoir réunir une importante majorité.

***

Le projet d'impôt sur le revenu triomphera aussi, on peut en être assuré, de toutes les hostilités, déclarées au sournoises, dont il est l'objet, et de toutes les campagnes, ouvertes ou insidieuses, menées contre lui.

M. Caillaux, si violemment et si perfidement attaqué à ce sujet, n'a fait que poursuivre la réalisation d'un des principaux articles du programme républicain, et que reprendre, dans son principe et dans ses grandes lignes, le projet présenté, il y a douze ans, par le ministère Léon Bourgeois, et par M. Doumer, alors ministre des Finances.

Le projet Doumer fut adopté par la Chambre de 1896, et on n'a pas oublié que ce furent les députés républicains du Nord qui, sur une intervention, à la tribune, de notre ami M. Dron, lui assurèrent la majorité.

Le projet Caillaux, lorsqu'il fut déposé à la Chambre, pouvait présenter des défauts et des imperfections. Il en comporte peut-être encore. Nous nous sommes fait l'écho des doléances de nos amis du Comité républicain du Commerce et de l'Industrie à propos de certaines formalités et dispositions jugées par eux indiscrètes et inquisitoriales.

Mais il ne faut pas oublier que le distingué ministre des Finances a accueilli très libéralement toutes les observations et toutes les critiques même qui lui ont été adressées, en tant qu'elles émanaient de partisans sincères de l'impôt sur le revenu et non d'adversaires systématiques de toute réforme. Il en a tenu compte dans la mesure la plus large, et le nouveau projet, tel qu'il est sorti des délibérations de la commission de la Chambre et de la collaboration du ministre, tel qu'il est rapporté par notre ami M. Renoult, et avec encore les modifications qui pourront apparaître utiles au cours d'une loyale discussion, constituera si, comme nous le pensons, il est adopté, une grande et démocratique réforme, dont les avantages seront surtout ressentis par les habitants de nos campagnes.

***

M. Briand a aussi annoncé aux délégués du Comité exécutif qu'il préparait deux projets de loi, l'un destiné à « démocratiser » la magistrature — c'est encore là une réforme réclamée par les républicains — l'autre ayant pour but de transporter dans le domaine purement administratif tous les litiges de procédure soulevés jusqu'ici par l'application de la loi de séparation, et par celle des lois de 1901 et de 1904 sur la liquidation des congrégations.

Voilà donc, pour nos parlementaires, un plan de travail bien tracé. Voilà de la bonne besogne à accomplir. Nous n'en méconnaissons pas les difficultés. Pour en triompher les républicains devront faire preuve de beaucoup d'activité et de discipline, ne pas se laisser influencer par les éternels surenchérisseurs, ne pas gaspiller leur temps à des interpellations stériles, et, surtout, bien maintenir l'accord de la majorité et du gouvernement.

Républicains, à l'œuvre !

Georges ROBERT.

Erratum. — Dans mon article sur *La Magistrature*, j'ai dit que *seuls* les magistrats des cours et tribunaux civils étaient inamovibles (et non *surtout*, comme on a imprimé).

L'indifférence empêche les schismes

Les cultuelles n'ont pas de chance ! On vient de fermer la dernière, à Paris, parce qu'elle n'avait pas le moyen de payer son loyer. Un huissier s'est présenté, qui a mis la clef dans sa poche, après avoir fait l'inventaire des maigres richesses du lieu saint. Et c'est encore une religion de perdue !

A vrai dire, le schisme ne fut jamais bien brillant en France. Dans un pays où les fidèles sont à ce point impuissants qu'ils ne peuvent pas sauver leur Eglise en dérive, comment pourrait-il se trouver assez de foi pour assurer le triomphe d'un culte à côté ?

Il a fallu des interventions suspectes pour donner un semblant de vie au schisme parisien, qui serait tombé dans l'oubli dès la première heure sans la sottise des quelques douzaines de cléricaux qui firent tant de tapage autour des pasquinades de Villatte et consorts.

En fait, en dépit de l'appui prêté à ces sortes d'entreprises par des gens qui se mêlent de tout, et dont le but n'a jamais été clairement défini, le schisme, dès la première heure, est apparu comme une bouffonnerie digne du mardi gras.

Je ne saurais trop répéter que l'indifférence des Français, vis-à-vis des choses religieuses, est si profonde qu'il ne faut point compter les passionner à leur sujet.

Le catholicisme militant ne l'a pas compris, quand il s'est lancé follement dans la provocation, les menaces et la résistance. Il a rencontré en face de lui un peuple qui a haussé les épaules et l'a laissé courir à sa perte.

La France vivrait encore sous le régime du Concordat, si le Vatican n'avait pas écouté les cléricaux de combat. Mais il était écrit, sans doute, que la libre-pensée et l'esprit laïque devraient leur succès à la folie de leurs ennemis !

Henry JAGOT.

ÉCHO

Après les derniers, il y en a encore

Un bébé ayant entendu parler des sacrements de l'Eglise, demande à sa mère :

« Est-ce qu'il en reste encore des sacrements de l'Eglise ?

— Mais, évidemment, il y en a toujours.

— C'est que j'ai entendu dire, hier, que la dame de l'entresol venait de recevoir les derniers, a

Le premier coup de pioche dans les remparts de Lille

L'établissement de la ligne de tramways de Lille à Leers l'occasionne. — Un pas vers la réalisation de Lille capitale des Flandres. Etat des travaux et histoire d'une entreprise.

Le démantèlement n'est plus un projet : mercredi matin les vieux remparts que tant de paroles, de désirs auraient dû finir par effriter, ont senti dans leurs flancs aussi vénérables qu'inutiles le premier coup de pioche. Il a été donné par les ouvriers de la Société l' « Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing ». Cela s'est passé dans l'intimité, personne n'en a rien su que ceux qui ont attaqué au nom du progrès cette antiquité.

C'est près de la gare du Nord que cet indispensable sacrilège s'est produit, dans les remparts qui donnent à la place des Buisses un aspect si morose, et disons le mot si sale. C'est là, en effet, sur cette place qui jusqu'à présent retentissait seulement des cris des cochers et du claquement de leur fouet que sera placé le point de départ de la ligne de tramways Leers-Lille.

N'allez pas croire que la ville ait gagné à ce coup de pioche un aspect nouveau. Il n'y paraît presque pas. Il faut être prévenu pour s'apercevoir de la trouée.

Si, pris de curiosité, vous voulez constater « de visu » vous n'avez qu'à escalader le raidillon qui conduit aux glacis et la première chose que vous remarquerez sera un petit drapeau blanc qui flotte avec des allures affectueuses vers un collègue planté au pied du mur de l'autre côté du fossé. Cela vous a un petit air guerrier. On se croirait sur quelque barricade, à l'abri des balles bien entendu et seulement en butte aux taquineries du vent glacé. Pour le reste rien de bien remarquable, cinq ou six ouvriers piochent, qui dans la terre, qui dans la brique. Ceux qui piochent dans la brique ne sont pas plus émotionnés ni plus pressés que s'ils abattaient une bicoque sans histoire et réellement c'est si petit encore ce premier trou que même avec tout le temps nécessaire pour s'exciter aux nobles sentiments que doit inspirer le Passé, on n'arrive pas à se sentir pour deux sous d'émotion. Ceci prouve que l'imagination est souvent mauvaise conseillère et que ce démantèlement qu'elle nous montrait gigantesque sera sans doute une suite de petits trous semblables à celui dont nous parlons aujourd'hui et qui encore une fois n'a rien de ce qu'il faut pour remuer les foules.

La ligne Leers-Lille

Ce sont, nous le disions en commençant, les ouvriers de la Société l'Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing qui ont eu l'honneur d'attaquer les premiers les remparts. Bien qu'ils n'en soient pas plus fiers qu'il ne faut, il sied assez de consacrer quelques lignes aux travaux que depuis de longs mois ils opèrent dans le but d'agrandir Lille, de rendre facile et rapide son accès à tous les habitants des pays environnants.

La ligne de Leers fait partie d'un réseau d'une longueur de 60 kilomètres qui doit enserrer Lille, Roubaix et Tourcoing. L'établissement de ce réseau est assez intimement lié à cet autre projet dont la réalisation est déjà fort avancée : le grand boulevard.

En effet, la Société Electrique — qui a versé une subvention de deux millions — est concessionnaire du terrain du boulevard et dès que l'état des lieux le permettra elle y établira une artère. Certaines des localités de Roubaix et de Tourcoing seront reliées à ces villes par le tramway.

Mais ceci est encore sur le papier et si les arabesques rouges indiquant les trajets, les arrêts sont du plus joli effet, elle ne sont pas aussi facilement admirables que le ruban luisant des rails installés de Lille à Leers et de Hem à Roubaix.

La ligne qui relie Hem à Roubaix est terminée. Celle de Leers à Lille est fort avancée.

C'est le terme qu'on emploie dans les milieux compétents : les travaux sont fort avancés !

L'enquête que nous avons faite nous prouve qu'en effet on peut les considérer comme tels, mais qu'il faudra au moins encore quatre mois pour que des communications soient établies.

Des obstacles à chaque pas

Il est évident que de pareils travaux ne sont pas entrepris sans que des obstacles nombreux n'en embarrassent le cours. Il y a des difficultés matérielles, la mauvaise volonté du temps, il y a aussi et surtout des questions administratives soulevées, fort légitimement, par tous ceux qui ont des intérêts différents à protéger.

Les difficultés matérielles ont été relativement peu nombreuses pour la société Lille-Roubaix-Tourcoing et ce sont surtout les questions administratives qui ont imposé de la lenteur aux travaux et qui pour le moment en retardent encore l'achèvement. On dit aussi qu'une certaine hésitation dans les débuts — l'autorisation de percer les fortifications date du mois d'août — n'aurait pas été sans influence et aurait ainsi fait mentir un journal parisien qui annonçait pour novembre dernier l'inauguration officielle d'une ligne qui n'existe encore que par tronçons. D'ailleurs quand tout aurait marché pour le mieux, l'annonce de cette cérémonie était encore prématurée puisque l'Usine d'Energie Electrique du Nord, à Wasquehal, ne s'est déclarée en état de fournir le courant pour le nouveau réseau qu'il y a huit jours.

Parmi les « bâtons dans les roues » on peut citer la traversée de la ligne de chemin de fer du Nord à Lannoy. C'était une grosse affaire. Elle a été à peu près résolue il y a quelques jours.

Les pouvoirs publics qui avaient été saisis de l'incident ont autorisé la société concessionnaire à établir, pour sa ligne à cet endroit, un passage à niveau... provisoire. La société doit prendre en même temps l'engagement de faire par la suite le nécessaire pour qu'un passage supérieur soit pratiqué. L'autorisant stipule également que la société devra, avant de donner le moindre coup de pioche, formuler une demande à la Compagnie du Nord.

Il n'y a pas lieu de s'étonner des hésitations de cette Compagnie à laisser traverser ses rails par ceux des tramways. C'est là une source d'accidents que la circulation réduite à cet endroit rend assez minime, il est vrai, mais qui mérite toutefois qu'on étudie tous les moyens possibles pour restreindre sa fécondité.

La Société électrique est aussi en pourparlers avec la Société des tramways de Lille qu'elle doit couper à Fives. L'entente est, dit-on, à peu près faite mais la construction d'appareils destinés à l'intersection des deux lignes demandera quelque temps.

De moins gros obstacles se sont présentés et ont été renversés, mais ce ne fut pas toujours sans mal. Qu'on ajoute à cela les multiples démarches, les lettres à écrire, à recevoir, et à lire la monumentale paperasserie, un jour de mauvais temps par ci, par là, un ouvrier spécialiste malade, le matériel qu'on attendait et qui arrive avec du retard immobilisant des équipes et l'on aura une idée de quel enchevêtrement les directeurs des travaux ont dû sortir.

Ce que sera la ligne Leers-Lille. Son utilité.

Mais comme rien ne résiste à la volonté des gens qui travaillent à la réalisation d'un projet mûrement conçu, nous aurons la ligne Leers-Lille d'abord en mars et pour l'été prochain le réseau complet.

La ligne Leers-Lille aura une étendue de quinze kilomètres trois cents, qui seront parcourus en 55 minutes. Elle partira de la gare à la place des Buisses, passera dans Fives, rues Pierre-Legrand, de Lannoy, rue des Guinguettes, traversera ensuite Hellemmes, Flers, Hem, Lannoy et aboutira à Leers où un dépôt est installé.

Cette ligne répond à un besoin. Les communications par chemin de fer entre ces localités et Lille sont assez difficiles. Il faut aux habitants faire de longs détours pour trouver une station et ils seront certainement enchantés de n'avoir qu'à se placer, quand l'envie les prendra de venir chez nous, sous l'écriteau qui marque l'arrêt fixe d'un car.

Cette ligne sera également d'un grand secours pour les ouvriers qui travaillent dans les usines échelonnées sur tout le parcours. Le matin, le soir, et vers l'heure du midi, des trains ouvriers seront mis en marche. Tout le monde y trouvera son aise, sauf peut-être le receveur à qui sa sacoche trop lourde brisera les épaules. Ce sera mieux encore quand l'habitant de Lannoy, de Flers ou autre n'aura pour se rendre à Roubaix ou Tourcoing qu'à prendre une correspondance. L'établissement de cette ligne auquel d'ailleurs les pouvoirs publics se sont intéressés avec bienveillance est donc un progrès très satisfaisant et qui sera apprécié —espérons-le du moins pour ceux qui y travaillèrent.

Les détails secondaires ne sont pas négligeables. C'est pourquoi nous dirons que les voitures de la Société Electrique Lille-Roubaix-Tourcoing seront d'une couleur et d'une conformation différentes de celles de la Compagnie des Tramways de Lille.

Elles seront jaunes ; les banquettes seront placées dans le sens de la largeur avec une allée au milieu de la voiture, les plateformes seront entièrement fermées par des glaces qui protégeront les voyageurs contre le vent ou la pluie.

Ce sera parfait, si les employés, bien stylés, connaissant leur métier, sont polis et complaisants. Ce souhait ne comporte de critiques pour personne. L'impatience, la brièveté de paroles chez les hommes pressés ou qui ont besoin d'avoir toute la journée l'esprit tendu pour un même travail sont assez compréhensibles et même excusables, mais le désir des voyageurs d'être traités avec le respect qui est dû aux deux sous qu'ils versent ne l'est pas moins. C'est pourquoi il est très naturel d'espérer que des employés de tramways feront un effort méritoire et ne prendront pas dans leur service un visage d'ogres.

Il y a toujours des différences sensibles entre un projet et sa réalisation, entre le rêve qui agrandit et les faits qui diminuent. Ce n'est vraiment que lorsque les tramways jaunes rouleront sur leurs rails neufs que l'on pourra apprécier à sa valeur une innovation dont le but en tout cas est fort louable.

André BELVALLÉE.

La terre tremble dans la Drôme

Valence-sur-Rhône, 11 janvier. — De violentes secousses sismiques se sont produites ces jours derniers à Roussas et dans les localités environnantes. Depuis une huitaine de jours, il ne s'écoule pas une journée sans que les habitants ressentent ces secousses ; elles sont précédées et accompagnées de grondements souterrains. On en a compté une centaine.

Les habitants effrayés quittent leurs demeures.

La rentrée des Chambres

L'ordre du jour de la séance de rentrée

Paris, 11 janvier.

Les Chambres ouvriront de plein droit, conformément à la loi, leur session ordinaire de 1908 mardi prochain 14 janvier.

Le « Journal officiel » publie l'ordre du jour de cette séance de rentrée, qui, dans chaque Chambre, sera présidée par le doyen d'âge. Au Sénat, le doyen d'âge est M. Fayard, sénateur radical de la Drôme, qui est né le 2 avril 1816. A la Chambre, le doyen d'âge est M. Louis Passy, député libéral de l'Eure, qui est né le 4 septembre 1830.

Au Sénat, l'ordre du jour comporte seulement : Fixation de l'ordre du jour.

Après le discours du président, le Sénat fixera à jeudi l'élection du bureau définitif

Vendredi, le président du bureau définitif prononcera l'allocution d'usage; après quoi le Sénat déterminera l'ordre du jour de sa première séance de travail.

Celle-ci, selon toute vraisemblance, sera fixé au mardi 21 janvier, et en de l'ordre du jour, figurera la discussion du rapport de M. Labrousse sur le projet de loi relatif aux périodes d'instruction de la réserve et de la territoriale.

A la Chambre, le règlement exige que l'élection du bureau définitif ait lieu le jour même de l'ouverture de la session En conséquence, la séance de mardi prochain sera consacrée à quatre scrutins successifs pour l'élection : le 1er, du président, le 2e, des quatre vice-présidents, le 3e, des huit secrétaires et la 4e des trois questeurs .

Pour la présidence, M. Henri Brisson n'a aucun compétiteur.

Les quatre vice-présidents sortants sont MM. Etienne, Berteaux, Rabier et Cruppi. Il y aura lieu de remplacer ce dernier qui est devenu ministre du commerce.

Les trois questeurs, MM Pajot, Chapuis et Saumande, seront réélus sans compétiteurs.

Quant aux secrétaires, un certain nombre d'entre eux, notamment M. Arago, se retirent pour se conformer au roulement d'usage.

Ce n'est que dans la séance de jeudi 16 janvier que la Chambre sera appelée à régler l'ordre de ses travaux. On sait déjà que le gouvernement demandera la mise à l'ordre du jour de la réforme des conseils de guerre, puis de la reprise de la discussion de l'impôt sur le revenu.

L'ANARCHIE S'ACCROIT AU MAROC

Moulaï-Hafid proclamé sultan à Fez

Tanger, 11 janvier.

On a reçu la nouvelle de la déposition d'Abd el Aziz et de la proclamation de Moulaï Hafid dans la mosquée de Fez, le 4 janvier.

Les motifs de cet acte des cheurfas et des oulémas, autorités principales de la ville, est l'attitude reprochée au sultan Abd el Aziz à l'égard des Européens et de la France.

On reproche à Abd el Aziz d'avoir laissé envahir son territoire par les chrétiens et de s'entendre avec eux pour l'organisation d'une police dans les ports de son empire, ce qui est absolument contraire aux traditions et usages marocains.

La guerre sainte a été déclarée et un khalifa de Moulaï Hafid a été installé dans la ville.

Des nouvelles de Fez en date du 9 janvier disent que Moulaï Hafid a été proclamé le 4 janvier à la suite d'une réunion des chefs de quartier.

Ils ont déclaré Abd El Aziz destitué et ont proclamé Moulaï Hafid auquel ils ont envoyé un message avec leurs signatures et celles de tous les pachas et cheurfas.

Ces derniers, qui n'étaient pas présents à la réunion, ont été contraints sous menaces de signer le message.

La proclamation de Moulaï Hafid s'est faite sous les deux conditions suivantes : 1° non paiement d'impôts ; 2° suppression de tous rapports avec les Européens, autres que ceux prescrits par les usages et les règlements.

Il ne convient pas d'exagérer l'importance de ces conditions, car il est de tradition que chaque fois qu'un sultan est proclamé à Fez, le peuple réclame l'abolition des impôts.

Un accord entre la France et Abd el Aziz

Berlin, 11 janvier.

La « Gazette de Cologne » reçoit un télégramme de Fez disant que le bruit a couru dans cette ville que la France avait conclu un accord avec le sultan qui lui céderait pour dix ans les recettes municipales de cette ville.

Lors de la venue d'un messager du sultan à Fez, la population se serait révoltée et aurait obligé les fonctionnaires à jurer qu'ils n'obéiraient pas aux ordres du sultan.

Une adresse fut signée en faveur de Moulaï Hafid et les troupes du sultan se déclarent en faveur de ce dernier.

D'après la « Gazette de Francfort » les remparts de Fez auraient été occupés par des soldats partisans du nouveau sultan et une proclamation aurait reconnu l'acte d'Algésiras avec cette restriction que ni la police étrangère ni la présence d'étrangers au service du Maroc ne pouvaient désormais être admises.

La population de Fez aurait pris l'engagement d'aider pécuniairement le nouveau gouvernement de Moulaï Hafid.

Le général Drude félicité par M. Clémenceau

M. Clémenceau, président du Conseil, a reçu ce matin au Ministère de l'Intérieur le général Drude, qui lui a été présenté par le Ministre de la Guerre. L'entretien, qui a duré une heure environ, a eu les résultats les plus satisfaisants. A l'issue de la conversation, M. Clémenceau a tenu à féliciter l'ancien chef du corps expéditionnaire de Casablanca pour sa belle conduite et à le remercier des services qu'il a rendus au pays.

Le point principal de l'entretien a porté sur la prise de la kasba des Mediouna qui a eu lieu, on se le rappelle, le 1er janvier par les ordres et sous la direction du général Drude, alors que le général d'Amade était non seulement désigné pour le commandement mais à la veille d'arriver au Maroc.

Les explications du général Drude ont été des plus nettes. Le général a dit que d'après des indications sûres venues de Rabat, les conditions se présentaient d'une manière très favorable pour une expédition sur la kasba. Estimant qu'il y aurait urgence à profiter de la situation sans attendre son successeur ni les renforts annoncés, le général Drude jugea de son devoir d'ordonner l'expédition.

En réponse à diverses questions du président du Conseil, le général Drude a fourni des renseignements sur l'état des troupes, sur les moyens de loger les renforts qui viennent d'arriver, sur la situation de Moulaï Hafid et de ses mahallas et sur beaucoup d'autres points.

Le général Drude va user du congé qu'il a sollicité pour rétablir sa santé de façon à pouvoir, lorsqu'il sera complètement remis, reprendre un commandement.

UN SATYRE A NIMES

Il a souillé quatre fillettes et rendu mère l'une d'elles

Nîmes, 11 janvier.

Un ouvrier de la compagnie houillère de Rochebelle, nommé Eliacin Rath, âgé de quarante-huit ans, a été arrêté ce matin pour attentats sur quatre fillettes, dont l'une est enceinte. Celle-ci fit des aveux à ses parents.

Le satyre avait également abusé de la sœur de cette jeune fillette et de deux autres fillettes de son quartier. Les victimes sont âgées de huit à douze ans.

Rath a fait des aveux complets aux gendarmes.

La foule a manifesté devant le Palais de justice pendant l'interrogatoire. Cette grave affaire cause une émotion considérable dans la région alaisienne. L'accusé présidait un syndicat jaune. Il a lui-même deux enfants.

Cambrioleurs assassins

Près d'Arles, une épicière a été trouvée dans sa boutique mortellement blessée ; l'assassin a emporté une somme de 1400 francs

Arles, 11 janvier.

Un crime épouvantable a été commis aujourd'hui vers midi dans un petit magasin d'épicerie situé sur la route du Plant-de-Bourg, à un kilomètre d'Arles.

Une dame Faure, âgée de vingt et un ans, a été trouvée baignant dans son sang, étendue entre son comptoir et sa fenêtre, par des voisins accourus aux cris poussés par une jeune fillette qui, venant faire des achats, avait découvert le crime.

Le mari de la victime, marchand ambulant rentrant à ce moment d'une tournée aux Iles Sainte-Marie-de-la-Mer, repartit dans sa voiture et ramena un docteur qui donna les premiers soins à la victime. Le commissaire central et le Parquet se transportèrent ensuite sur les lieux.

Il résulte des constatations que les coups ont été portés par un instrument contondant. On a relevé trois blessures graves, une à la tempe gauche, une autre derrière l'oreille et la troisième à la nuque. L'état de la victime, qui est mère d'un enfant de trois mois, est considéré comme désespéré. Le vol semble être le mobile du crime car l'assassin, son coup fait, monta au premier étage et fouilla les meubles. Il a pu s'emparer d'une somme de 1400 francs déposée dans une malle ; une autre somme de 500 francs qui se trouvait dans le tiroir d'une machine à coudre a échappé à ses recherches. Le signalement de l'individu soupçonné a été donné par des voisins qui l'avaient aperçu quand ils se rendaient à Arles. Les recherches se poursuivent.

INFORMATIONS DIVERSES

La statue de Marat

Paris, 11 janvier. — M. Jean Baffier, l'auteur de la statue de Marat, avait récemment annoncé son intention d'adresser à M. Clémenceau, une lettre à la suite de l'incident survenu au Sénat entre le président du Conseil et M. de Lamarzelle. M. Baffier a tenu parole. Voici un passage de sa lettre ouverte :

Sur le papier que j'ai mis dans la main gauche de mon héros, j'ai reproduit une phrase tirée du terrible journal qu'il rédigeait dans les caves où il était traqué constamment. Voici la phrase : « Tu te laisseras donc toujours duper, peuple babillard et stupide. Tu ne comprendras donc jamais qu'il faut te défier de ceux qui te flattent ! »

Cette phrase lapidaire, écrite par un tel homme, au moment que vous savez, vous pourriez, Monsieur le Président du Conseil, la faire dorer en or fin et l'encadrer de diamants... Le peuple, en contemplant la phrase lapidaire dorée d'or fin et encadrée de diamants, sera peut-être induit en clairvoyance, pour reconnaître que sa stupidité n'a fait que croître et embellir depuis le temps où vivait le célèbre conventionnel. Et si, de ce fait, il pouvait se convaincre, le pauvre peuple, que sa sottise est insondable, ce serait déjà un commencement de sagesse.

Un clocher qui s'écroule

Bergerac, 11 janvier. — Le clocher de l'église de Saint-Aubin-d'Eymet, canton d'Eymet, s'est écroulé et a provoqué des dégâts importants aux immeubles voisins. Ce clocher était édifié depuis vingt-cinq ans environ, et avait une hauteur de 30 mètres. Le poids des matériaux écroulés représente environ 150.000 kilos. L'adjoint au maire qui avait des craintes sur l'état de l'édifice avait interdit la sonnerie des cloches, dimanche dernier. Les objets du culte ont été placés en lieu sûr et tout se borne à des dégâts matériels.